

Module 9

PROTÉGER VOTRE SANTÉ ET VOS BIENS



Module 9

Protéger votre santé et vos biens

Si on discutait...

- \$ Assurer votre santé
- \$ Transition : passer des régimes de soins de santé financés par l'employeur à une protection autofinancée
- \$ Quelles mesures pouvez-vous prendre pour vous protéger financièrement contre des coûts imprévus liés aux soins de santé?
- \$ Prestations de maladie et de médicaments d'ordonnance pour personnes âgées

- \$ Protéger vos biens
- \$ Comprendre les gains en capital
- **\$** Créer des fiducies et des fondations
- \$ Frais d'homologation et réduction des impôts
- \$ Responsabilités de l'exécuteur testamentaire et choix d'un exécuteur testamentaire
- \$ Conseils fiscaux pour les exécuteurs testamentaires

INTRODUCTION:

La protection de la santé et des actifs financiers est une priorité pour la plupart des personnes qui avancent en âge. Souvent, ces deux facettes vont de pair avec une meilleure qualité de vie, le contrôle de sa destinée et la possibilité de faire des choix.

Au Canada, l'âge moyen de la retraite augmente lentement. En 2020, l'âge moyen de la retraite s'élevait à 64,5 ans. De plus, les retraités vivent plus longtemps que les générations précédentes. Cependant, depuis 2020, la pandémie de COVID-19 a clairement démontré que l'invalidité et le décès peuvent survenir de façon soudaine. Lorsque la protection de la santé et des actifs devient

soudainement une réalité, celle-ci force à agir en mode réactif. Les choix sont donc moins nombreux à une période de la vie marquée par une plus grande vulnérabilité, c'est-à-dire lorsque la maladie terminale frappe.

Toutefois, avec de la planification, il est possible d'élaborer un plan de protection de votre santé et de vos biens adapté à votre situation. Voyez-le comme un plan en trois volets :

Votre plan de protection de votre santé et de vos biens

Assurance Épargne Soutien de confiance

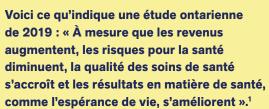
Transition : passer des régimes de soins de santé financés par l'employeur à une protection autofinancée

Une fois à la retraite, de nombreuses personnes qui comptaient sur les régimes d'assurance vie, de soins de santé et de soins dentaires offerts par leurs employeurs doivent désormais s'y retrouver dans une multitude d'options pour protéger leur santé et leurs biens. Beaucoup de décisions financières doivent alors être prises ou réévaluées.

Dans le présent module, nous verrons ce que vous pouvez faire pour améliorer votre couverture d'assurance maladie, pour réduire vos dépenses et pour protéger vos actifs financiers. Commençons par l'assurance maladie.



Pensez-y bien:



À la retraite, les besoins en matière d'assurance vie et d'assurance de biens peuvent changer. Les personnes plus âgées ont tendance à avoir moins de personnes à charge et la valeur de leur propriété peut avoir augmenté ou diminué. Les décisions concernant la cession d'actifs pour financer la retraite doivent tenir compte des répercussions fiscales connexes.

Les personnes âgées qui ne planifient pas à l'avance peuvent se retrouver dans une spirale descendante lorsqu'elles sont forcées de puiser dans leurs économies pour combler le manque à gagner provoqué par l'inflation, la hausse des coûts liés aux soins de santé et l'augmentation des assurances ou l'absence de couverture d'assurance.

Le coût des soins dentaires, des soins de santé en cas de maladie grave ou des soins de longue durée fait partie des dépenses non assurées qui peuvent grever un budget et faire fondre les économies.²

Les personnes âgées forcées de liquider des actifs pour payer des soins de santé sont en outre confrontées à la menace de l'impôt sur les gains en capital qui fera encore plus diminuer leurs économies.

7

¹ Qualité des services de santé Ontario. Revenu et santé : Vers l'égalité en matière de santé en Ontario, 2016. http://www.hqontario.ca/portals/0/documents/systemperformance/health-equity-report-fr.pdf

² Globe and Mail: Hidden Health Care Costs Can Be a Shock for Retirees, le 18 novembre 2015. https://www. theglobeandmail.com/globe-investor/retirement/retirehealth/hidden-health-care-costs-can-be-a-shock-forretirees/article27324248/

Assurer votre santé

Au Canada, le système de soins de santé universel contribue à la bonne réputation du pays. Beaucoup de personnes n'apprécient pas ce système de santé à sa juste valeur jusqu'au moment d'avoir des problèmes de santé majeurs. Cependant, un système universel ne veut pas dire que tout est inclus. Voilà pourquoi huit Canadiens sur dix indiquent avoir recours à des régimes complémentaires offerts par leurs provinces et leurs employeurs pour les aider à payer des médicaments d'ordonnance, des appareils et des soins prolongés qui ne sont pas inclus dans les régimes provinciaux standards.3

Une fois que l'on atteint l'âge de 65 ans, certains changements entrent en jeu en ce qui concerne la couverture des soins de santé; certains sont positifs et d'autres peuvent éventuellement entraîner des problèmes financiers.

Quelques régimes provinciaux d'assurance maladie augmentent la couverture pour les personnes âgées. Toutefois, les régimes offerts par les employeurs peuvent commencer à limiter la couverture pour les personnes qui continuent à travailler et à éliminer des prestations, par exemple les prestations d'invalidité de courte ou de longue durée et les soins dentaires et de la vue, et à réduire considérablement la couverture d'assurance vie et mort accidentelle et les indemnités de mutilation. Bien que certains employeurs continuent d'offrir des prestations de maladie à leurs employeurs ne le fait pas.

Pour en savoir plus : Vous voulez obtenir de l'information sur le régime d'assurance maladie standard de votre province ou territoire? Vous trouverez un lien pour ces régimes à l'adresse suivante : https://www.sbis.ca/ canadas-provincial-health-plans.html



⁴ Benefits Canada: Expert panel: A look at retiree benefits and the current health-care system, le 20 juillet 2021 https://www.benefitscanada.com/expertpanel_/claude-marchessault/expert-canadianspanel-a-look-at-retiree-benefits-and-the-current-health-care-system/

³ Ipsos Reid https://www.ipsos.com/en-ca/two-ten-18-canadians-have-no-supplementary-health-coverage

Conseil financier:

Heureusement, des changements budgétaires récents apportés par le gouvernement fédéral augmenteront les prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) pour les personnes de 75 et plus, à partir de juillet 2022. Bien que la SV soit accordée être fonction du revenu et puisse être « récupérée » pour les personnes ayant un revenu plus élevé, la plupart des personnes âgées auront droit à une augmentation de 10 % de leurs prestations de la SV.

Les personnes qui n'ont pas encore commencé à recevoir les prestations de la SV, versées à partir de 65 ans, pourraient prendre en considération le report de ces prestations à l'âge de 70 ans. Ce report permet d'obtenir une augmentation de 36 % des prestations, ce qui peut aider à défrayer l'augmentation des coûts causée par l'inflation.

Que pouvez-vous faire pour assurer votre bien-être financier et vous protéger contre les dépenses inattendues liées aux soins de santé?

Pendant que vous travaillez encore, vous pouvez utiliser divers moyens pour vous protéger contre la hausse galopante des coûts liés aux soins de santé une fois à la retraite :

Les régimes complémentaires offerts par l'employeur – Certains employeurs, syndicats et associations offrent à leurs employés ou membres retraités un accès à des prestations d'assurance maladie complémentaires postérieures au départ à la retraite sous forme de régime collectif pour retraités ou de transfert d'un régime collectif. Ces régimes sont offerts sur adhésion et la personne retraitée est

Assurance maladie privée

Assurance soins de longue durée Assurance maladies graves

Autoassurance

Régimes complémentaires offerts par l'employeur

L'ARGENT TOUS ÉDITION.

habituellement responsable d'une partie ou de la totalité des primes. L'assureur peut être ou ne pas être le même que pour le régime de l'employé. L'employeur peut avoir pour rôle de verser des subventions ou de simplement fournir des membres pour un régime collectif. Il y a souvent une limite de temps pour l'adhésion, p. ex. 60 jours après le départ à la retraite. Les régimes collectifs peuvent nécessiter un examen médical, alors que ce n'est pas le cas pour les transferts de régime. Informezvous pour savoir si votre employeur offre une de ces options et comparez les avantages et les coûts avec des assurances maladie privées avant de prendre tout engagement.

Le saviez-vous?

L'Étude comparative des avantages sociaux en 2015 du Conference Board du Canada indique que 45 % des employeurs du secteur privé qui ont répondu au sondage offrent à tous leurs employés retraités ou à une partie de ceux-ci une forme de prestations d'assurance maladie. Dans le secteur public, cette proportion augmente à 55 %.5

Le saviez-vous?

L'Alberta, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et l'Ontario offrent certaines prestations pour les soins de la vue aux personnes de 65 ans et plus.

Liste de vérification - questions sur les régimes complémentaires :

- Votre employeur offre-t-il un régime de soins de santé pour retraités? De quel type de régime s'agit-il?
- Qui gère le régime?
- Un examen médical est-il requis?
- Quelles sont les indemnités qu'estce qui n'est pas inclus?
- Quels sont les coûts le régime inclut-il les conjoints, conjointes et personnes à charge?
- L'employeur paie-t-il les frais administratifs du régime? Les primes d'assurance des retraités?

Assurance maladie privée – Pour beaucoup de Canadiennes et de Canadiens plus âgés, l'assurance maladie privée peut être la meilleure ou la seule option pour remplacer l'assurance offerte par un employeur. Les services couverts par les provinces varient d'un endroit à l'autre et un régime privé peut vous permettre d'avoir une protection adéquate pour répondre

⁵ Sunlife: Où vais-je trouver l'argent pour payer mes frais médicaux à la retraite? https://www.sunlife.ca/fr/toolsand-resources/money-and-finances/understandinghealth-insurance/ou-vais-je-trouver-largent-pour-payermes-frais-medicaux-a-la-retraite/

à d'éventuels besoins. La plupart des régimes incluent une certaine couverture pour les médicaments d'ordonnance, les soins dentaires, les soins de la vue, des soins de santé complémentaires, comme de la réadaptation et du matériel, ainsi qu'une chambre à un ou à deux lits. Toutefois, les franchises et les limites annuelles auront une incidence sur les primes à payer. Comme les primes peuvent coûter plusieurs milliers de dollars par année, vous devrez trouver un juste équilibre entre les avantages et ce que vous avez les moyens de payer avec votre revenu de retraite.

ans, de trois sur 10 à l'âge de 65 ans et de cinq sur dix à l'âge de 75 ans.⁶ De son côté, la Société canadienne d'hypothèques et de logement estime que le coût moyen pour vivre dans une résidence privée pour aînés s'élevait à 2967 \$ par mois en 2019 et à 2479,25 \$ par mois en 2021. Ces montants n'incluent pas les frais connexes pour des soins médicaux ou des services de préposés aux soins.⁷

Voici des statistiques portant sur les coûts additionnels liés aux soins :

Pensez-y bien:



La plupart des régimes provinciaux ont des restrictions concernant les frais médicaux encourus durant des voyages. Si vous prévoyez voyager à l'extérieur du Canada pendant votre retraite, recherchez une assurance voyage offrant une protection pour les frais médicaux d'urgence.



Assurance soins de longue durée et assurance maladies graves : Statistique Canada estime que les chances d'avoir besoin de soins de longue durée sont d'une sur dix à l'âge de 55

⁶ CLHIA/ACCAP. Guide sur l'assurance soins de longue durée. http://clhia.uberflip.com/i/200205-guide-sur-lassurance-soins-de-longue-dur%C3%A9e/0?

⁷ CLHIA/ACCAP. Report on Long Term Care Policy, 2014. https://www.clhia.ca/web/clhia_lp4w_Ind_webstation.nsf/page/3C342451F891CF1D85257A240044F961/\$file/LTC_Policy_Paper_1_EN.pdf

Coûts pour les résidences privées pour personnes âgées, par province - (non subventionnées par le gouvernement)

Provinces et territoires	Chambre à un lit	Suite à une chambre
	Fourchette des prix par mois	
Alberta	1200 – 4500 \$	2450 – 5600 \$
Colombie-Britannique	1387 – 9190	1800 – 9000
Manitoba	1265 – 3000	1295 – 3900
Nouveau-Brunswick	915 – 4300	2100 – 3733
Terre-Neuve-et-Labrador	2375 – 4200	3000 – 4000
Nouvelle-Écosse	2585 – 3660	2355 – 4500
Ontario	1700 – 8900	2500 – 13000
Île-du-Prince-Édouard	2585 – 4822	S.O.
Québec	802 – 3700	887 – 4900
Saskatchewan	1686 – 5550	2500 – 4600

Nota: Il n'y a pas de résidence privée pour aînés dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut ni au Yukon.

Novembre 2020 - Source: Assistance santé-retraite Sun Life https://www.sunlife.ca/slfas/fr/health/sun-retirement-health-assist/

Coûts moyens des services privés de soins à domicile, par province - (non subventionnés par le gouvernement)

Provinces et territoires	Préparation de repas à domicile	Soins personnels (bain, habillage, etc.)	Soins infirmiers
Alberta	29,75 – 35,75	29,75 – 35,75	40,00 – 70,00
Colombie-Britannique	20,00 - 60,00	20,00 - 65,00	45,00 – 100,00
Manitoba	22,00 – 26,95	25,00 – 30,00	45,00 – 75,00
Nouveau-Brunswick	19,25 – 27,00	19,25 – 27,00	45,00 – 70,00
Terre-Neuve-et-Labrador	24,28 – 29,15	24,28 – 29,15	45,00 – 65,00
Nouvelle-Écosse	18,00 – 34,26	18,00 – 34,26	35,00 – 80,00
Ontario	10,00 – 44,95	18,00 – 44,95	38,00 – 100,00
Île-du-Prince-Édouard	27,25 – 31,00	29,00 – 31,00	60,00 – 70,00
Québec	14,00 – 35,00	14,00 – 36,50	48,00 – 90,00
Saskatchewan	18,00 – 32,00	29,00 - 34,00	45,00 – 69,00

Nota: Les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et du Yukon subventionnent la totalité des soins à domicile.

Novembre 2020 - Source : Assistance santé-retraite Sun Life https://www.sunlife.ca/slfas/fr/health/sun-retirement-health-assist/

- L'assurance soins de longue durée est conçue pour aider à payer certains frais pour les personnes qui deviennent incapables de s'occuper seules d'elles-mêmes en raison d'une maladie chronique, d'une invalidité, de problèmes cognitifs ou d'autres situations liées au vieillissement et qui les empêchent d'accomplir les activités de la vie quotidienne sans aide. Les polices d'assurance sont offertes en deux formules : le remboursement des frais encourus ou un régime de type « revenu » qui verse des indemnités mensuelles.
- L'assurance maladies graves verse un montant forfaitaire en cas d'apparition d'une des maladies graves couvertes par la police. Le cancer, la crise cardiaque et l'AVC sont les maladies les plus courantes. Certains types de démence, y



compris la maladie d'Alzheimer, peuvent aussi être couverts. Cette assurance présente un désavantage majeur, car de nombreuses polices prennent fin à l'âge de 75 ans.

Pensez-y bien:



L'âge est un facteur utilisé par les compagnies d'assurance pour établir les primes. Vous obtiendrez un meilleur tarif si vous souscrivez à une assurance avant l'âge de 65 ans.

Autoassurance : Au Canada, les personnes âgées en bonne santé et financièrement stables peuvent décider que les coûts annuels des assurances privées sont trop élevés comparativement à la probabilité de recevoir des indemnités et peuvent choisir de s'autoassurer en créant un fonds d'épargne réservé spécifiquement aux dépenses en santé. Si vous choisissez cette option, soyez réaliste à propos des risques potentiels de maladies graves ou d'avoir besoin de soins de longue durée et prévoyez le scénario le moins optimiste. Prenez aussi en considération le facteur de la tranquillité d'esprit et demandez-vous si l'autoassurance permettra à vos proches et à vous-même de dormir sur vos deux oreilles.

Passer à l'action :

C'est toutefois une bonne stratégie d'avoir un « fonds » d'épargne distinct pour ces besoins. Vous pourriez décider de réserver votre compte d'épargne libre d'impôt (CELI) spécifiquement à cette fin, par exemple. C'est une bonne décision, car il n'y a pas de conséquence fiscale si vous devez retirer rapidement de l'argent pour une urgence médicale. la couverture est universelle, alors que dans d'autres endroits elle est seulement offerte aux personnes âgées à faible revenu. Consultez notre Guide des prestations provinciales de maladie et de médicaments d'ordonnance pour personnes âgées pour connaître ce qui est offert aux personnes âgées dans votre province ou territoire.

Prestations de maladie et de médicament d'ordonnance pour personnes âgées

La plupart des régimes d'assurance maladie des provinces et des territoires tiennent compte des coûts plus élevés liés aux soins de santé et associés au vieillissement. Des appareils médicaux, le matériel pour la gestion du diabète et les stomies, les examens de l'audition et de la vue et les appareils de correction représentent quelques-uns des coûts liés aux soins de santé qui pourraient être couverts par votre régime. Cependant, sachez que les indemnités varient considérablement au pays. Dans certaines provinces,



L'ARGENT VOUS ÉBITION MODULE 9 9

Guide des prestations provinciales de maladie et de médicaments d'ordonnance pour personnes âgées

(en date de novembre 2021)

Alberta - Le gouvernement de l'Alberta offre aux personnes âgées une protection libre de prime pour les médicaments d'ordonnance et d'autres services de santé non couverts par le Régime d'assurance-maladie de l'Alberta. https://www.alberta.ca/seniors-healthbenefits.aspx

Le régime Fair Pharmacare Plan de la Colombie-Britannique est un programme à échelle variable en fonction du revenu et auquel il faut s'inscrire. Les prestations sont versées une fois qu'une franchise annuelle prédéterminée a été atteinte. https://www2.gov.bc.ca/gov/content/ health/health-drug-coverage/ pharmacare-for-bc-residents

Le Régime d'assurancemédicaments du Manitoba s'adresse aux Manitobains admissibles, peu importe l'âge ou la maladie, dont le revenu est fortement touché par

le coût élevé des médicaments d'ordonnance. https://www.gov.mb.ca/health/ pharmacare/index.fr.html

Le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick est un régime d'assurance médicaments qui offre une couverture aux résidents du Nouveau-Brunswick qui ne sont pas assurés et qui détiennent une carte d'assurance-maladie valide. Les personnes âgées qui reçoivent le Supplément de revenu garanti (SRG) d'Emploi et Développement social Canada sont couvertes par le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick. https://www2.gnb.ca/content/ gnb/fr/ministeres/sante/ AssurancemaladiesMedicaments/Le regime_medicaments_du_N-B.html

Le régime 65Plus de Terre-Neuveet-Labrador prévoit la couverture des médicaments sur ordonnance admissibles pour les résidents de 65 ans et plus qui reçoivent des prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG). https://www.gov.nl.ca/hcs/ prescription/nlpdp-plan-overview-fr/

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) finance le régime d'assurance maladie complémentaire pour les personnes âgées afin de donner aux résidents admissibles de 60 ans ou plus accès à toute une gamme de prestations, y compris des prestations pour les médicaments d'ordonnance. https://www.hss.gov.nt.ca/en/ services/supplementary-healthbenefits/extended-health-benefitsseniors-program

Le programme Pharmacare de la Nouvelle-Écosse offre des prestations de médicaments pour les personnes de 65 ans et plus qui n'ont pas d'autre régime d'assurance pour ces médicaments. Des primes doivent être payées ainsi qu'une quote-part. https://novascotia.ca/dhw/ pharmacare/seniors-pharmacare.asp

Le Programme d'assurance maladie complémentaire du Nunavut pour les personnes de 65 ans et plus paie les médicaments d'ordonnance faisant partie d'une liste établie, y compris des médicaments d'exception pour des résidents non autochtones qui ne sont pas couverts par un régime tiers.

Les résidents autochtones de tous les âges sont couverts par le Programme fédéral des services de santé non assurés (SSNA).

https://www.gov.nu.ca/fr/health/ information/le-r%C3%A9gime-decouverture-compl%C3%A8te-pourles-personnes-de-65-ans-et-plus

https://www.sac-isc.gc.ca/ fra/1574784515492/1574784549876

Le Programme de médicaments de l'Ontario couvre la majorité des coûts pour plus de 5000 médicaments inscrits. Les résidents de l'Ontario sont automatiquement inscrits au programme le jour de leur 65° anniversaire de naissance. https://www.ontario.ca/fr/page/ obtenez-une-prise-en-charge-pourvos-medicaments-dordonnance

Le Programme de médicaments à l'intention des aînés de l'Île-du-Prince-Édouard couvre le coût des médicaments approuvés pour les personnes de 65 ans et plus. L'inscription est automatique. https://www.princeedwardisland.ca/fr/ information/sante-i-p-e/programmemedicaments-a-lintention-aines

Le Régime public d'assurance médicaments du Québec est offert à toute personne qui n'a pas accès à un régime d'assurance médicaments privé. Veuillez prendre note que le Québec exige que tous ses résidents soient assurés pour les médicaments d'ordonnance.

https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-medicaments

Le Régime d'assurance-médicaments pour les personnes âgées (Seniors' Drug Plan) de la Saskatchewan verse des prestations de médicaments d'ordonnance aux personnes de 65 ans et plus qui sont admissibles. Le régime comprend une évaluation des revenus. https://www.saskatchewan.ca/bonjour/health-and-healthy-living/accessing-health-care-services/seniors-drug-plan

Les Régimes d'assurance-santé complémentaire et d'assurance-médicaments pour les personnes âgées du Yukon sont offerts sur inscription aux résidents de 65 ans et plus qui n'ont pas accès à un régime privé. Peut inclure un conjoint ou une conjointe à charge.

https://yukon.ca/fr/health-andwellness/care-services/applyextended-heath-care-benefits-andpharmacare-seniors



Médicaments d'ordonnance

Le plus souvent, les régimes des provinces et des territoires offrent de l'aide pour payer les médicaments d'ordonnance pour les personnes âgées. Néanmoins, le directeur parlementaire du budget estime qu'en moyenne, les Canadiens et les Canadiennes de plus de 65 ans paient de leur poche 646 \$ par année pour des médicaments. Cependant, ce montant varie beaucoup à travers le Canada, car les provinces et les territoires fixent différents seuils de revenu et frais pour les régimes d'assurance médicaments.8 Tous les régimes de santé provinciaux

et territoriaux couvrent le coût des médicaments administrés dans les centres hospitaliers, mais le remboursement des médicaments essentiels pour la santé des personnes âgées pris en dehors des hôpitaux va d'une couverture universelle dans certaines provinces, comme l'Alberta et l'Ontario, à des prestations en fonction du revenu à Terre-Neuve-et-Labrador.

De quelle protection additionnelle ai-je besoin?

L'un des aspects les plus difficiles de la planification de la retraite consiste à estimer les coûts futurs en lien avec les soins de santé. Le bagage génétique, les antécédents familiaux, le mode de vie, le poids, la consommation d'alcool, le tabagisme et l'état de santé actuel peuvent donner une idée de la probabilité d'avoir besoin de médicaments d'ordonnance coûteux, d'une assurance soins de longue durée, de thérapie de réadaptation ou de travaux pour adapter le domicile. Même si cela est fâcheux, il vaut mieux pécher par excès de prudence pour s'assurer d'avoir une protection adéquate. Les sites Web* des gouvernements et

des organismes pour aînés sont des sources d'information utiles pour savoir combien on peut s'attendre à payer pour des soins à domicile, une résidence pour aînés ou des soins de longue durée. Votre régime provincial/territorial et les prestations complémentaires versées aux personnes âgées peuvent vous aider à estimer le coût des soins de santé que vous devrez payer de votre poche.

*Liste des ressources offertes par les gouvernements et les organismes pour

Ressources: Estimation des coûts liés aux soins de santé de longue durée

Agence de la consommation en matière financière du Canada:

https://www.canada.ca/fr/agenceconsommation-matiere-financiere/ services/planification-retraite/coutresidences-aines.html

Senior Advisor.com: https://www. senioradvisor.com/blog/2015/09/ canadas-supportive-housing-optionsfor-seniors/

Comfort life: https://www.comfortlife. ca/retirement-community-resources/ retirement-cost

⁸ https://www.cmaj.ca/content/189/49/E1536

A Place for Mom: https://www. aplaceformom.com/planning-andadvice/articles/canada-seniorshousing-guide

MoneySense, Jason Heath, février 2020: https://www.moneysense.ca/columns/ask-a-planner/the-costs-of-long-term-care-and-how-to-insure-against-them/



Protéger vos biens

Le lien entre la santé physique et la santé financière nous amène naturellement à penser à la façon de nous protéger contre la perte de nos biens. Différents facteurs peuvent menacer nos économies, que ce soit les coûts pour remplacer des biens sous-assurés, le fait de payer très cher divers types d'assurance ou une mauvaise planification fiscale et successorale. Nous allons examiner certains moyens à prendre en considération pour protéger vos biens, de votre vivant et par la suite.

Envisager de consulter un spécialiste en fiscalité - Les personnes âgées comptent moins sur leur « capital humain » et se tournent davantage vers leur « capital financier » lorsqu'elles se préparent à la réalité d'un nouveau mode de vie, soit parce qu'elles choisissent de ne plus travailler, parce que leurs employeurs les ont mises à la retraite ou par cause d'invalidité les touchant personnellement ou touchant un de leurs proches. Une aide financière peut être fournie par le système fiscal et nous discutons de cette question dans les modules. Vous devez comprendre

qu'un spécialiste en fiscalité peut vous aider à optimiser l'aide à recevoir. Toutefois, si vous possédez des actifs, qu'il s'agisse de votre résidence principale, d'économies ou d'une entreprise, il est important de comprendre les conséquences fiscales liées à leur vente. D'une part, vous pourriez ainsi prendre des décisions en ce qui concerne le meilleur moment pour le faire afin de maximiser les avantages fiscaux et, d'autre part, vous pourriez prendre des dispositions pour transférer vos actifs à d'autres personnes, à un moment opportun.

Conseil financier:

En cas de décès, lorsqu'il y a une « cession réputée » de vos biens à leur juste valeur marchande, l'absence de planification peut entraîner de coûteuses limitations. Toutefois, même dans un tel cas, il existe de nombreuses façons de prévoir vos dernières volontés en respectant le cadre de la loi de façon à payer le moins d'impôt possible. Voir le Module 10 pour plus d'information à ce sujet.

Assurance vie. Assurez-vous d'avoir une assurance vie suffisante pour couvrir les répercussions fiscales au moment de votre décès. Il s'agit d'un élément important de la planification successorale. De plus, les coûts d'assurance sont moins élevés lorsque vous êtes plus jeunes et en

Protéger vos biens



bonne santé. Avec certaines polices d'assurance vie, il est possible d'utiliser la valeur de rachat accumulée sous forme de « prestations anticipées en cas de maladie en phase terminale ». Consultez un spécialiste en fiscalité et en assurance à propos de ces options.

Assurance habitation et assurance biens personnels pour les propriétaires et les locataires

– Il y a de bonnes chances que vous ayez une assurance habitation ou une assurance locataire depuis de nombreuses années. Si vous n'avez pas été contacté par votre agent d'assurance, vous avez probablement renouvelé la même police auprès du même assureur. Lorsque nous

atteignons l'âge de 50, 60 et 70 ans, bon nombre d'entre nous avons accumulé considérablement plus de biens qu'au moment de souscrire une assurance pour la première fois. La valeur de l'immobilier atteint des sommets dans de nombreuses régions du Canada. Évaluez si votre couverture d'assurance habitation correspond à la valeur de votre résidence et de vos biens. Vous pourrez ensuite comparer les prix. Vous pourriez ainsi trouver de meilleurs tarifs ailleurs ou votre assureur actuel pourrait vous offrir des primes moins élevées s'il ne veut pas vous perdre comme client.

Assurance pour entreprise à domicile

– Une entreprise à domicile peut



représenter une option intéressante pour une personne plus âgée qui souhaite continuer de travailler à un âge plus avancé en profitant de la flexibilité offerte par le travail autonome. Si vous avez une entreprise à domicile ou si vous songez à en avoir une, il est important de savoir que votre assurance habitation ou votre assurance locataire pourrait ne pas couvrir vos activités professionnelles, votre matériel ou votre responsabilité civile. L'assurance pour entreprise à domicile peut être offerte sous forme d'ajout à votre assurance habitation. Toutefois, si votre entreprise est plutôt importante, vous pourriez envisager de souscrire une assurance commerciale standard. Les types courants d'assurances commerciales incluent l'assurance responsabilité civile des entreprises, l'assurance contre les erreurs et les omissions et l'assurance de biens commerciaux. La protection dont vous aurez besoin dépendra de vos besoins : assurance des biens gardés sur place, du matériel ou des documents; assurance responsabilité civile pour protéger les personnes qui

visitent votre entreprise; et assurance contre les erreurs et les omissions à ajouter dans les contrats signés avec vos clients. Consultez votre agent ou courtier d'assurance pour déterminer la meilleure protection pour vous contre les pertes d'entreprise et la responsabilité civile.

Conseil financier:

Économisez en combinant vos assurances

Lorsque vous combinez vos assurances, vous souscrivez plusieurs polices auprès de la même compagnie d'assurance.

Par exemple, vous pourriez faire des économies globales en prenant vos assurances habitation ou locataire, automobile et chalet auprès de la même compagnie d'assurance. L'assureur pourrait vous remercier de votre fidélité en vous offrant des tarifs plus bas et des rabais, habituellement de l'ordre de 10 à 15 %, en fonction des polices combinées, de votre dossier d'assurance et des offres individuelles de l'assureur.

La combinaison peut simplifier le renouvellement de vos assurances en ayant une seule date pour les renouveler. Gardez toutefois à l'esprit que les rabais peuvent changer d'une année à l'autre et que vous devriez continuer de comparer les prix pour obtenir le meilleur tarif.

L'ARGENT VOUS BERINS MODULE 9 17

Comprendre les gains en capital

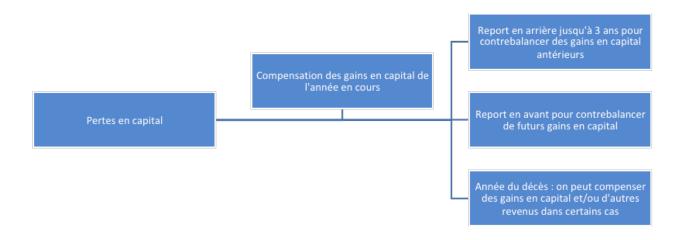
Un facteur clé pour protéger vos actifs consiste à limiter l'impôt à payer sur les gains en capital au moment de leur cession. Autrement dit, vous réalisez un gain en capital « lorsqu'une immobilisation, dont la valeur s'est accrue par rapport à son prix de base, est vendue ou réputée vendue ».9 Il est important de savoir que les gains en capital sont déclarés et imposés différemment du revenu d'emploi. Voici comme ils sont calculés :

Produit de disposition –
Prix de base rajusté –
Dépenses engagées¹⁰

Le gain en capital qui en résulte est multiplié par un taux spécial, appelé taux d'inclusion (actuellement de 50 %), afin de déterminer le gain en capital imposable.

S'il y a perte en capital, cette perte doit être utilisée pour contrebalancer les gains en capital de l'année en cours. Dans la mesure où les pertes en capital excèdent les gains en capital, l'excédent peut être appliqué pour réduire les gains en capital des trois dernières années ou peut être reporté pour contrebalancer de futurs gains.

Dans les faits, le report des gains en capital peut être complexe. Selon la nature de vos actifs, vous pourriez choisir de consulter un professionnel avant de procéder à une vente.



⁹ Essential Tax Facts, 2018, Evelyn Jacks, p.48. 10 lbidem.

Conseil financier:

En général, les gains en capital réalisés à la disposition d'une résidence principale sont exempts d'impôt. Toutefois, il est quand même nécessaire de déclarer la disposition dans la déclaration de revenus de l'année de la vente. Il est aussi possible d'avoir plus d'une résidence personnelle (par exemple, une maison en ville et un chalet familial); l'une ou l'autre de ces résidences peut être déclarée comme résidence principale pour une année quelconque, à condition que chaque propriété ait été « normalement habitée » par les conjoints ou une personne à charge au cours de l'année.

Exonérations: Les gains en capital n'entraînent pas toujours de l'impôt à payer sur les gains en capital. Il y a deux catégories d'exonération pour la disposition de biens admissibles:

Exemption pour résidence principale :

Si vous vendez votre résidence à un prix plus élevé que le prix d'achat, vous n'aurez généralement pas à payer d'impôt sur le gain si vous remplissez toutes les conditions suivantes :

- Votre maison était votre résidence principale pendant toutes les années durant lesquelles vous en avez été propriétaire, à l'exception d'une année (une partie d'une année de propriété compte pour une année).
- Vous devez être résident(e) du Canada.

- Vous devez déclarer la vente de la propriété et la désigner comme votre résidence principale à l'annexe 3 et remplir le formulaire T2091(IND).
- Vous ou un membre de votre famille n'avez pas désigné une autre propriété comme résidence principale alors que vous étiez propriétaire de la maison.¹¹

Impôt anti-opérations immobilières de vente-achat : Les personnes qui achètent des maisons et qui les revendent en moins de 12 mois pourraient devoir payer un impôt antiopérations immobilières de venteachat à partir de l'année d'imposition 2022, en cas d'adoption d'un projet de loi. Dans un tel cas, la vente sera visée par les dispositions de l'impôt sur les gains en capital. Quelques exceptions sont toutefois prévues. Par exemple, si la maison a été détruite ou endommagée à la suite d'une catastrophe, ou en cas d'événements majeurs, comme un changement d'emploi, un divorce, une incapacité ou un décès.

¹¹ https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/t4037/gains-capital.html#P113_7285

Conseil financier:

Si l'Agence du revenu du Canada (CRA) considère que vous faites des « affaires » en achetant et en revendant des maisons, les ventes exemptes d'impôt seront reclassées comme revenus tirés d'une entreprise entièrement imposables. Ce changement peut se produire même à la suite d'une seule transaction, selon l'intention au moment de l'achat et de la vente du bien, conformément à une disposition appelée « projet comportant un risque ou une affaire de caractère commercial ».

Exonérations d'entreprise: D'autres exemptions incluent les exonérations à vie sur les actions admissibles de petite entreprise (913 630 \$ en 2022) et les biens agricoles ou de pêche admissibles (1 million \$ en 2022).



Créer des fiducies et des fondations

Si vous avez la chance d'avoir plus d'argent que nécessaire pour vos besoins à long terme, vous pourriez réfléchir à la façon dont vous aimeriez partager vos avoirs et avec qui vous voulez le faire.

Un legs testamentaire à une personne ou à un organisme de bienfaisance représente le véhicule le plus courant, mais vous pourriez envisager de créer une fiducie ou une fondation si vous possédez des avoirs considérables, si vous avez des préoccupations quant à la capacité d'un héritier à gérer un legs ou si vous avez envie de laisser un plus important legs caritatif. Un conseiller juridique ou financier peut vous fournir plus d'information à ce sujet.

Les fiducies

En termes juridiques, une fiducie est un véhicule financier qui vous permet (le constituant) de transférer la propriété de biens à une personne physique ou morale (le fiduciaire) qui les garde au nom d'un bénéficiaire, qui peut être une personne, un groupe de personnes ou une organisation. Des fiducies peuvent être constituées de votre vivant (fiducie entre vifs ou non testamentaire) ou après votre décès (fiducie testamentaire). La fiducie peut être à pouvoirs discrétionnaires, ce qui signifie que le fiduciaire a les pleins pouvoirs pour prendre des décisions, ou être non discrétionnaire, ce qui veut dire que vous (le constituant) décidez de quelle façon les biens seront gérés et distribués. Voici certains des avantages d'une fiducie :

- Capacité de contrôler la façon dont les fonds sont investis et distribués. Le contrôle des mouvements de fonds peut être utile si vous avez des préoccupations quant à la capacité des bénéficiaires à gérer les fonds de manière responsable ou si vous voulez verser des fonds à un organisme de bienfaisance, au fil du temps, plutôt que de faire un don unique.
- Avantages fiscaux : Une fiducie est imposée au même titre d'un contribuable individuel et est généralement visée par le taux d'imposition personnel le plus élevé. Cependant,
 - les paiements versés aux bénéficiaires peuvent être déduits du revenu de la fiducie et ajoutés au revenu du bénéficiaire;

- la distribution de revenu à des enfants ou des conjoints à plus faible revenu peut permettre de profiter du fractionnement du revenu dans certains cas, mais il peut y avoir un « impôt sur le revenu fractionné ». Consultez un spécialiste en fiscalité à ce sujet;
- les règles de distribution réputée ne s'appliquent pas aux biens transférés à une fiducie pour laquelle l'unique bénéficiaire est le conjoint survivant ou la conjointe survivante au cours de sa vie, ce qui signifie que cette personne ne sera pas imposée sur la valeur au moment de votre décès, ce qui limite ou reporte potentiellement tout gain en capital;
- selon le type de fiducie, les gains en capital pourraient devoir être comptabilisés après un certain nombre d'années (généralement 21 ans);
- certaines provinces retirent les biens contenus dans une fiducie avant de calculer les frais d'homologation.



 Les conventions de fiducie offrent une plus grande confidentialité qu'un testament, car elles ne sont pas soumises à un processus public d'homologation.

Les fondations de bienfaisance

Les fondations de bienfaisance peuvent être un moyen efficace de préserver un héritage et de réduire l'impôt sur les successions. Les dons à une fondation peuvent être offerts sous forme de somme forfaitaire ou être faits en plusieurs versements. Ils peuvent être faits de votre vivant et/ou provenir de votre succession.

Les lois fiscales canadiennes reconnaissent deux types de fondations : privées et publiques. En mars 2021, on comptait 4961 fondations publiques et 6189 fondations privées enregistrées au Canada. 12

Les fondations publiques

Les dons versés par l'entremise d'une fondation publique représentent la façon la plus simple d'offrir un soutien continu à un organisme de bienfaisance ou à une cause. En tant que donateur ou donatrice, vous pouvez nommer votre propre fonds



¹² Fondations philanthropiques Canada, https://pfc.ca/fr/ressources/donnees-fondations-canadiennes/

au sein d'une fondation publique ou attribuer votre don en soutien à un fonds déjà établi. Habituellement, une fois que vous avez fait un don, la fondation publique s'occupe de tous les aspects en lien avec votre don, qu'il s'agisse du choix d'investissement ou de la sélection des bénéficiaires en contrepartie de minimes frais de gestion.

Certaines fondations publiques font participer les donateurs au processus de sélection, alors que d'autres offrent l'option d'un fonds de dotation nommé qui permet aux donateurs de déterminer la façon dont les fonds sont attribués. Un fonds de dotation nommé représente une option intéressante si vous voulez avoir un certain contrôle sur votre legs caritatif sans la complexité administrative d'une fondation privée.

Les fondations privées

La création d'une fondation privée est plus complexe, mais elle permet un contrôle maximal sur l'investissement et l'attribution des fonds, de votre vivant et après votre décès. Une fondation privée doit être créée en tant qu'organisme sans but lucratif constitué en société avec des objectifs caritatifs définis, des statuts, un conseil d'administration, des distributions annuelles minimales à des organismes de bienfaisances enregistrés et des déclarations de revenus des sociétés.

En plus de vous permettre de contrôler les fonds de votre vivant, les fondations privées sont aussi un moyen d'inculquer des valeurs philanthropiques aux futures générations en les nommant comme membres du conseil d'administration. On trouve plus d'information sur le sujet dans le site Web de Fondations philanthropiques Canada, y compris un guide Établir une fondation : Un guide pour les mécènes https://pfc.ca/fr/ressources/etablir-une-fondation/.

L'ARGENT VOUS ÉBITIONS MODULE 9 23

Frais d'homologation et réduction des impôts

Les frais d'homologation :

Vous avez peut-être déjà entendu le terme frais d'homologation sans vraiment savoir de quoi il s'agit et quand ils s'appliquent. La première chose à savoir à propos des frais d'homologation est qu'ils sont de compétence provinciale et que, par conséquent, ils varient d'une province à l'autre.

Chaque province exige qu'un testament soit homologué, c'est-à-dire qu'il soit légalement certifié, avant que l'exécuteur testamentaire puisse être confirmé et qu'une succession puisse être distribuée. À ne pas confondre avec l'impôt sur les successions, les frais d'homologation sont payés à la province dans laquelle le testament d'un défunt a été homologué. Ces frais sont généralement assez bas. Ils sont basés sur une échelle, un pourcentage ou des plages de valeurs et sont calculés sur la valeur totale de la succession, avec certaines exceptions.

Le saviez-vous?

En novembre 2020, le Manitoba est devenu la seule province à éliminer les frais d'homologation.



Le saviez-vous?

Il n'y a pas de frais d'homologation pour des comptes conjoints avec un droit de survie, des comptes d'opérations financières qui ont déjà des bénéficiaires désignés (assurance vie, régimes enregistrés d'épargne) et des fonds compris dans une fiducie.

Répercussions fiscales au décès d'un contribuable :

Il faut payer l'impôt fédéral et l'impôt provincial sur le revenu en fonction de la valeur de la succession de la personne décédée. La dernière déclaration de revenus est appelée « déclaration finale ». La totalité de l'impôt sur le revenu reporté en lien avec les comptes enregistrés et les gains en capital imposables devient exigible. La succession est donc souvent imposée au taux marginal maximal.

Vous pouvez réduire cette perte potentielle de patrimoine grâce à une planification successorale judicieuse.

Conseil financier:

En général, on peut procéder à un roulement des actifs au conjoint survivant sans incidence fiscale. Toutefois, la planification fiscale peut permettre d'optimiser les résultats après impôt pour chaque actif. Par exemple, cela peut inclure de se servir de la juste valeur marchande pour utiliser au complet les pertes en capital au décès.

Les polices d'assurance, les actifs dans un compte conjoint, les produits d'un régime enregistré transférés au conjoint et les actifs transférés à une fiducie testamentaire au bénéfice du conjoint ne sont pas inclus dans la succession et représentent d'autres moyens de préserver la valeur des actifs.

Au Canada, il n'y a pas d'impôt sur les dons. Vous pouvez donc faire des dons d'argent à vos enfants de votre vivant pour réduire la taille de votre succession. Toutefois, sachez qu'un don non monétaire, comme une propriété, sera réputé avoir été vendu à sa juste valeur marchande, ce qui peut se traduire par des gains en capital dans votre déclaration de revenus, et que les dons aux conjoints et aux enfants mineurs sont régis par des règles particulières. Un professionnel du droit ou de la fiscalité peut vous aider à déterminer les stratégies qui conviennent le mieux à votre situation.

À noter: Si vous avez une propriété à l'étranger, il faudra peut-être payer de l'impôt successoral dans le pays concerné, par exemple, si vous avez une propriété secondaire aux États-Unis. Consultez un spécialiste en fiscalité pour obtenir de l'aide pour votre planification fiscale.



La déclaration finale

L'une des tâches les plus importantes de l'exécuteur testamentaire consiste à remplir la déclaration de revenus finale. Cette déclaration doit être remplie au plus tard le 30 avril de l'année suivant le décès OU dans les six mois suivant le décès. Autrement dit, si vous décédez le 31 décembre, la déclaration finale devra être remise au plus tard le 30 juin, alors que si vous décédez le 30 octobre ou avant, la déclaration devra être remise le 30 avril. (Voir les Conseils fiscaux ci-après concernant les exécuteurs testamentaires.)

La cession réputée de biens imposables à leur juste valeur marchande

En plus de tout revenu personnel que vous aurez reçu après le 1er janvier, l'exécuteur testamentaire devra déclarer la valeur de vos biens, comme s'ils avaient été vendus à leur juste valeur marchande immédiatement avant votre décès. Selon la valeur et la nature des biens, cette cession réputée pourrait se traduire par un important montant d'impôt à payer, ce qui grugerait votre succession. Il y a cependant des exceptions.

Comme nous l'avons déjà mentionné,

L'ARGENT VOUS ÉDITION DES AINES

certaines pensions et immobilisations peuvent être transférées à votre conjoint(e) à votre décès grâce à un roulement libre d'impôt plutôt que d'être évalués à leur juste valeur marchande. Le roulement est un moyen efficace de reporter les conséquences fiscales jusqu'à ce que votre conjoint(e) vende les biens ou décède. Il s'agit donc d'une option viable pour reporter l'impôt à payer sur une succession importante et pour éviter de vendre des biens pour pouvoir payer l'impôt.

L'utilisation de l'assurance vie pour protéger le patrimoine

L'impôt sur la cession réputée de biens pourrait être inévitable, mais vous pouvez vous protéger contre la vente forcée de biens pour payer l'impôt dû dans une déclaration finale en utilisant l'assurance vie.

Les produits de l'assurance vie entière et temporaire ne sont pas inclus dans les revenus et sont donc transférés aux bénéficiaires désignés en franchise d'impôt. Ce sont donc des legs intéressants ainsi que des sources immédiates de liquidités pour payer l'impôt dû dans la déclaration finale.

26

Conseil financier:

Les documents fiscaux d'un contribuable (y compris d'une personne décédée) doivent être conservés pendant 6 années civiles.
Cette obligation ne disparaît pas au décès.
Conservez tous les documents en lien avec la succession en lieu sûr. Écrivez la date sur le dossier pour savoir à quel moment vous pourrez disposer de ces documents.

Conseil financier:

Gardez votre testament à jour pour vous assurer que vos dernières volontés seront respectées. Chaque fois que votre situation personnelle change (comme après un mariage ou un divorce), passez en revue les documents concernant votre propriété et vos biens et faites les mises à jour nécessaires avec l'aide d'un professionnel.

LISTE DE VÉRIFICATION SUR L'HOMOLOGATION

Qu'est-ce que l'homologation et est-ce une bonne idée de l'éviter? La présente liste de vérification vous aidera à comprendre les règles.

Homologation: Définition – Des frais d'homologation doivent être payés sur la valeur des biens du défunt. Par exemple, il faut inclure la propriété et les biens qui appartiennent uniquement à la personne. Ces frais diffèrent de l'impôt sur le revenu calculé dans la déclaration de revenus.

Les biens comprennent presque tout ce qui appartient exclusivement à

la personne. Les biens sont évalués à leur juste valeur marchande à la date du décès. Pour la plupart des gens, les biens sont les liquidités, l'argent dans les comptes bancaires et les placements.

Toutefois, il ne faut pas oublier que des biens personnels, comme les bijoux, les œuvres d'art, les véhicules, les collections, les meubles et les articles ménagers peuvent aussi faire partie du calcul des frais d'homologation. Si les biens appartiennent aussi à une autre personne ayant un droit de survie ou s'il y a un bénéficiaire désigné (polices d'assurance et fonds enregistrés seulement), ces biens ne seront pas inclus, car ils ne feront pas partie de la succession.

La plupart des provinces canadiennes ont des lois en matière d'homologation. Dans pareil cas, vous devrez discuter avec un avocat en droit des successions pour déterminer ce qui sera inclus et ce qui sera exclu de cette liste. Pour les successions plus importantes, les frais d'homologation seront assez élevés. Les frais d'homologation vont de zéro au Manitoba à 1,5 % pour les successions de plus de 50 000 \$ en Ontario.

L'ARGENT VOUS BEFINS MODULE 9 27

Il est important de souligner que les emprunts, les dettes ou l'impôt dû par la personne ne peuvent pas être soustraits de la valeur des biens visés par l'homologation. Cette situation peut être difficile pour l'exécuteur testamentaire, car il pourrait y avoir des biens faisant l'objet de frais d'homologation, alors qu'il n'y a pas suffisamment d'argent pour faire les paiements à partir des fonds de la succession.

Bon nombre de personnes n'ont pas à s'inquiéter outre mesure à propos des frais d'homologation, car leur succession est inférieure ou légèrement au-dessus du seuil dans leur province. Pour les personnes fortunées, l'homologation peut gruger une importante partie de la succession. Y a-t-il des stratégies pour minimiser ou éliminer les frais d'homologation? En un mot, oui!

Stratégies pour minimiser les frais d'homologation

- Comptes bancaires et placements

 avoir des comptes conjoints
 assortis de droits de survie.
- Désigner des bénéficiaires pour les CELI, REER, FERR et fonds d'assurances.

- 3. Créer une fiducie familiale.
- 4. Créer une fiducie en faveur de soimême pour les personnes de 65 ans et plus. Une telle fiducie permet d'éviter les frais d'homologation pour certains fonds. Autre avantage, les bénéficiaires sont gardés secrets jusqu'après le décès. Les biens sont à l'abri des créanciers.
- valeur avant le décès. Le faire par écrit dans un document signé. Il vaut mieux informer l'exécuteur testamentaire des dons pour qu'il sache que les biens ne font plus partie de la succession.
- 6. Procéder à un gel successoral pour bloquer la valeur des biens faisant l'objet de frais d'homologation.
- 7. Pour les provinces ayant des taux élevés pour les frais d'homologation, comme la Colombie-Britannique et l'Ontario, il peut valoir la peine d'avoir un testament secondaire. Un testament comprend les biens qui ne peuvent pas être transférés sans homologation (comme l'immobilier et les comptes dans des institutions financières). Le testament secondaire peut inclure

L'ARGENT VOUS ÉBITIONS MODULE 9 28

des biens comme des actions d'une société privée. Veuillez prendre note que la Colombie-Britannique exige différents exécuteurs testamentaires pour chaque testament.

8. Créer une simple fiducie. Cette fiducie inclut des biens comme des placements non enregistrés et des propriétés immobilières. Le transfert de ces biens à la simple fiducie peut être fait avec report d'imposition (valeur comptable). Ces biens pourraient faire partie d'un testament secondaire.

Il est extrêmement important de discuter de ces possibilités avec un professionnel des finances de confiance. Chaque stratégie a des avantages et des inconvénients qu'il faut absolument analyser avant d'agir.

Conseil fiscal

Quels sont les frais d'homologation? (advisor.ca) Voici les tarifs maximums :

Colombie-Britannique

200 \$ + 14 \$ par tranche de 1000 \$ sur la valeur de la succession supérieure à 50 000 \$

Alberta

525 \$ pour les successions de plus de 250 000 \$ (maximum)

Saskatchewan

7 \$ par tranche de 1000 \$

Manitoba

0 \$ (frais éliminés en novembre 2020)

Ontario

15 \$ par tranche de 1000 \$ sur la valeur de la succession supérieure à 50 000 \$

Ouéhec

Aucun frais d'homologation, frais pour la vérification par un tribunal = 211 \$

Nouveau-Brunswick

5 \$ par tranche de 1000 \$ pour les successions de plus de 20 000 \$

Île-du-Prince-Édouard

400 \$ + 4 \$ par tranche de 1000 \$ sur la valeur de la succession supérieure à 100 000 \$

Nouvelle-Écosse

1002,65 \$ + 16,95 \$ par tranche de 1000 \$ sur la valeur de la succession supérieure à 100 000 \$

Terre-Neuve

60 \$ + 6 \$ par tranche de 1000 \$ sur la valeur de la succession supérieure à 1000 \$

Territoires du Nord-Ouest

435 \$ pour les successions de plus de 250 000 \$

Yukon

140 \$ pour les successions de plus de 25 000 \$

Nunavut

400 \$ pour les successions de plus de 250 000 \$

Les responsabilités de l'exécuteur testamentaire et le choix d'un exécuteur testamentaire

Dans le présent chapitre, nous allons nous concentrer sur la protection des actifs financiers pour vous aider à protéger votre santé. Avec une planification adéquate, vos actifs dureront non seulement toute votre vie, mais vous permettront aussi d'offrir une sécurité financière à vos héritiers. Le choix d'un exécuteur testamentaire est l'une des étapes les plus importantes pour protéger vos actifs après votre décès.

L'exécuteur testamentaire est légalement responsable de l'administration de la succession et de la gestion de tous les aspects en lien avec les biens et les dettes de la personne décédée. L'exécuteur testamentaire administre le bien d'autrui : l'exécuteur est tenu par la loi de placer les intérêts de la succession avant les siens et peut faire l'objet de poursuites judiciaires dans le cas contraire. Au minimum, l'exécuteur testamentaire aura les responsabilités suivantes :

Liste de vérification des responsabilités de l'exécuteur testamentaire

- Trouver le dernier testament et le faire valider par le tribunal.
- Déterminer les dettes, aviser les créanciers et obtenir une évaluation de la valeur de la succession.
- Annuler les cartes de crédit et aviser les institutions financières.
- Rembourser les dettes et payer les frais d'homologation, les droits de succession et l'impôt.
- Trouver et aviser tous les bénéficiaires nommés dans le testament (la loi provinciale s'applique s'il n'y a pas de testament).
- Remplir la déclaration de revenus finale, ainsi que toute autre déclaration requise pour la succession.
- Régler la succession selon le testament (la loi provinciale s'applique s'il n'y a pas de testament).

Le saviez-vous?

Le saviez-vous? Un exécuteur testamentaire peut être désigné sous d'autres noms : liquidateur au Québec, représentant de la succession, fiduciaire testamentaire ou administrateur dans d'autres provinces.

Conseil fiscal

Quelle est la date d'exigibilité des déclarations de revenus?

- La date d'exigibilité de la déclaration finale est la même que la date habituelle des déclarations personnelles. Pour la plupart des gens, il s'agit du 30 avril et du 15 juin (contribuables autonomes et leurs conjoints) de l'année suivante.
- Si la personne est décédée après le 31 octobre, l'échéance est prolongée de 6 mois après la date du décès. La date limite est aussi repoussée pour tout impôt dû.
- Le conjoint ou la conjointe de la personne décédée peut aussi remplir sa déclaration de revenus à la même date. Il y a toutefois une différence importante, car si le conjoint survivant ou la conjointe survivante doit payer de l'impôt, la date d'exigibilité restera la date habituelle et non l'échéance prolongée.
- La date d'exigibilité de la déclaration de revenus provenant de droits ou de biens est la date la plus éloignée entre 90 jours après l'envoi de l'avis de cotisation par l'ARC pour la déclaration finale ou un an après la date du décès.
- La date d'exigibilité de la déclaration de revenus d'un associé ou d'un propriétaire

- unique et de la déclaration de revenus d'une succession assujettie à l'imposition à taux progressifs est la même que pour la déclaration finale.
- La déclaration de revenus d'une succession assujettie à l'imposition à taux progressifs (SITP), feuillet T3, peut avoir une fin d'année d'imposition ne correspondant pas à l'année civile, soit toute date au cours de la première année suivant le décès. Si la personne est décédée le 31 octobre, la date de la fin de l'année d'imposition pourra être au plus tard le 30 octobre de l'année suivante.
- Si la SITP continue après la première année, le taux d'imposition privilégié et l'année d'imposition ne correspondant pas à l'année civile continuent pendant trois ans après le décès. Par la suite, il faut revenir à une année civile et à la fourchette d'imposition maximale pour tous les revenus.
- Les déclarations de revenus des fiducies (successions) doivent être remplies dans les 90 jours après la fin de l'année choisie (ou prescrite). Tout impôt dû est exigible à la même date.

Conseil financier:

Qu'advient-il du remboursement d'impôt d'une personne décédée?

Un remboursement d'impôt en lien avec l'une ou l'autre des déclarations de revenus d'une personne décédée représente un actif de la succession. Si le dépôt direct était déjà prévu par la personne, cette option n'est plus valide après le décès. Le remboursement d'impôt sera fait par chèque à l'ordre de la succession. Il faudra vérifier auprès de la banque de la personne décédée si le compte bancaire est toujours existant pour déposer le chèque de remboursement.

Si la personne avait un testament, le remboursement fera simplement partie de la succession et pourra être distribué ou utilisé pour rembourser des dettes, de la même manière que toutes autres sommes d'argent de la succession. Toutefois, si la personne est décédée sans avoir de testament, la banque gardera l'argent pendant une période pouvant aller jusqu'à un an après le décès. Des exceptions à cette mesure peuvent inclure le paiement de frais funéraires et de dettes au moment du décès.

Le saviez-vous?

Vous pouvez nommer des coexécuteurs testamentaires, ainsi qu'un exécuteur testamentaire suppléant dans le cas où votre principal exécuteur testamentaire est incapable d'assumer son rôle. Si vous n'avez pas nommé d'exécuteur testamentaire dans votre testament, le tribunal en nommera un.

Principaux facteurs pour déterminer la personne à désigner

Le rôle d'un exécuteur testamentaire peut demander beaucoup de temps et de travail et tout le monde n'est pas apte faire cette tâche. Lorsque vous réfléchissez à la personne à désigner, vous devez tenir compte de divers facteurs. Vous devrez peut-être commencer par décider si vous nommez un ou plusieurs exécuteurs testamentaires. Le fait d'avoir au moins deux exécuteurs testamentaires peut alléger la charge de travail, mais vous devez avoir confiance que ces personnes respecteront vos volontés et mettront leurs intérêts personnels de côté.



Passer à l'action :

Si vous nommez deux ou plusieurs exécuteurs testamentaires, assurez-vous de préciser aussi quelles décisions doivent faire l'unanimité ou si la majorité l'emporte. La liquidation d'une succession exige un grand souci du détail, la capacité de comprendre les questions financières, légales et fiscales et la capacité de tenir à jour des dossiers. Elle peut requérir de bonnes aptitudes pour la communication et la capacité de gérer des conflits entre héritiers. Idéalement, votre exécuteur testamentaire sera aussi en mesure d'exercer ses fonctions en personne.

Communiquer votre décision à votre exécuteur testamentaire et à vos bénéficiaires

Votre exécuteur testamentaire ne devrait pas être surpris d'apprendre qu'il a été désigné au moment de votre décès. Il est bon d'obtenir l'accord de la personne choisie à l'avance et de répondre aux préoccupations ou aux questions qu'elle pourrait avoir. Une fois son accord obtenu, informez cette personne de l'endroit où vous gardez votre testament, l'inventaire de vos actifs et passifs, les clés des coffrets de sûreté et les adresses de vos bénéficiaires.

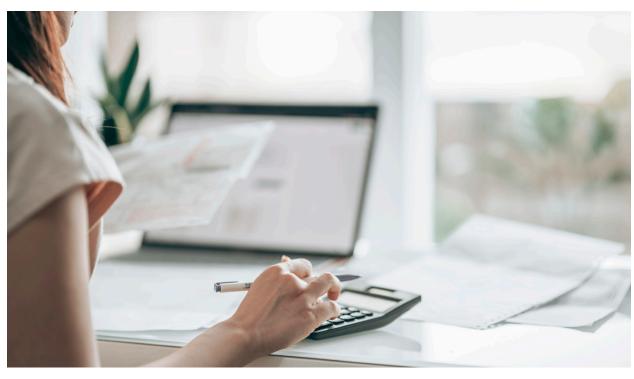
Passer à l'action :

Les exécuteurs testamentaires ont le droit de recevoir un dédommagement pour leur travail. Ce revenu sera imposable pour l'exécuteur testamentaire. Si la rémunération n'est pas précisée dans le testament, elle sera déterminée en fonction des directives provinciales et/ou de la jurisprudence. Il faut ensuite aviser les bénéficiaires. Ditesleur quelles sont les personnes que vous avez nommées et pourquoi. Vous pourriez avoir tenu compte de la dynamique familiale en décidant de nommer un enfant ou un bénéficiaire et pas d'autres. Bien que cette discussion puisse être difficile, le travail de l'exécuteur testamentaire sera beaucoup plus facile si vos bénéficiaires ont eu la chance d'entendre de votre bouche les raisons expliquant votre décision.

Conseils fiscaux pour les exécuteurs testamentaires

Répercussions financières du rôle d'exécuteur testamentaire

Si un ou des exécuteurs testamentaires sont nommés dans le testament, ils sont responsables de prendre des dispositions pour le paiement de leurs dépenses. Il s'agit d'un rôle très sérieux. En fait, l'exécuteur testamentaire est personnellement responsable en ce qui concerne tout impôt à payer. De plus, si la déclaration de revenus a été remplie incorrectement, l'exécuteur testamentaire sera tenu responsable. Il faut donc s'assurer qu'un conseiller



fiscal compétent et de confiance s'occupe de remplir toutes les déclarations et d'effectuer les tâches nécessaires pour la liquidation de la succession.

En l'absence d'un testament, l'exécuteur testamentaire sera habituellement le plus proche parent, si cette personne accepte cette tâche et est capable de la faire. Ce processus se fera avec le soutien d'un avocat dans le cas des successions plus importantes. L'Agence du revenu du Canada (ARC) fournit un formulaire (RC52 Désigner un représentant pour une personne décédée) qui peut suffire pour les successions plus modestes. Il faudra des copies du certificat de décès et le testament original (qui doit souvent être authentifié par un avocat) pour informer d'un décès toute institution financière ou l'ARC.

Le ou les exécuteurs testamentaires ou la personne qui représente le défunt devront signer les déclarations de revenus et toute autorisation pour transmettre par voie électronique les formulaires.

Il n'est pas nécessaire d'attendre la date limite pour remplir les déclarations pour une personne décédée. Si le formulaire d'impôt de l'année suivante n'est pas encore disponible, on peut utiliser le formulaire de l'année en cours. Dans le cas des déclarations requises ou optionnelles, il s'agit de l'option habituellement choisie pour les successions pour lesquelles il y a peu ou pas d'impôt à payer. Si cette méthode est choisie, la déclaration doit être faite sur papier.

Passer à l'action :

Certificat de décharges – Régler la succession

Une fois que toutes les déclarations de revenus ont été remplies, que les cotisations ont été faites et que l'impôt a été payé au complet, vous pouvez demander un Certificat de décharge. Il s'agit du Formulaire TX19.

Le certificat de décharge est remis à l'ARC. Il s'agit essentiellement de demander un sceau d'approbation pour confirmer que tout a été fait fiscalement en ce qui concerne la succession. Des certificats de décharge distincts sont requis pour la déclaration personnelle et la déclaration de la succession (SITP). Le certificat de décharge :

- Confirme que la succession d'une personne décédée a payé au complet l'impôt, les intérêts et les pénalités dus au moment d'émettre le certificat.
- Permet au représentant légal de distribuer les biens sans risquer de devenir personnellement responsable des sommes que la personne décédée, la succession ou la fiducie pourraient devoir à l'ARC.

LISTE DE VÉRIFICATION : Documents requis à joindre au certificat de décharge

Le certificat de décharge n'empêche pas l'ARC d'établir une nouvelle cotisation pour la déclaration finale ou les déclarations de revenus des années antérieures au cours de la période normale de nouvelle cotisation (soit 3 ans à partir de la date de la cotisation initiale).

Mis à part le certificat de décharge, d'autres renseignements et documents doivent aussi être fournis. Ceux-ci doivent accompagner le certificat de décharge, le cas échéant, pour les déclarations de revenus personnelles et de la succession.

- Testament complet et signé, y compris tous les codicilles et les avenants. Si la personne décédée n'avait pas de testament (intestat), la copie du formulaire de nomination d'un administrateur (vérification par un tribunal provincial au besoin) plus tout autre document pour prouver que la personne est la représentante légale.
- Liste détaillée des comptes enregistrés (REER et FERR) ou appartenant à la personne décédée à la date du décès. Cela inclut tous les actifs ou fonds détenus

- conjointement ou transférés à un bénéficiaire désigné.
- Une liste et une description du prix de base rajusté et de la juste valeur marchande pour tous les autres biens à la date du décès. Encore une fois, cela inclut tous les actifs ou fonds détenus conjointement ou transférés directement à un bénéficiaire désigné.
- Une liste et une description de tous les biens transférés à une fiducie.
- Le relevé des plans de distribution de tous les biens aux bénéficiaires, ce qui inclut la liste des noms, des adresses et des numéros d'assurance sociale de tous les bénéficiaires qui ont reçu autre chose que de l'argent.
- Une copie du formulaire AUT-01 indiquant le représentant légal (comptable, notaire ou avocat) qui agira au nom de la succession.

Distribution des biens - Régler la succession

À l'exception de l'argent légué à un ou des bénéficiaires particuliers, vous pouvez maintenant transférer les fonds aux personnes désignées dans le testament. Notez tout ce qui est remis et à quelles personnes et ajoutez cette information aux documents comptables dans lesquels vous faites le suivi. Voir la liste de vérification à l'intention de l'exécuteur testamentaire.

Si le testament de la personne décédée comprend un legs à un organisme de bienfaisance en particulier, ce legs doit être remis avant la distribution finale à tous les bénéficiaires nommés dans le testament.

Liste de vérification à l'intention de l'exécuteur testamentaire

1. Premières étapes

- Trouver le testament, le cas échéant.
 Le passer en revue.
- Aviser les bénéficiaires, la famille et les proches.
- S'occuper des arrangements funéraires, s'il y a lieu.
- Obtenir le certificat de décès et les nombreuses copies authentifiées (vous aurez besoin des originaux).
- Trouver tous les relevés et l'information concernant les actifs et les créances (comptes bancaires, placements, assurances). Préparer une brève liste des valeurs à la date du décès.
- Aviser les institutions financières et les compagnies d'assurance concernées à propos du décès.
- Passer en revue des dépenses non payées ou récemment payées. Y a-t-il des chèques non encaissés? La banque va-t-elle les accepter? Dans la négative, aviser le ou les

- bénéficiaires et prendre d'autres dispositions à cet égard.
- Annuler les cartes de débit et de crédit (commencer par annuler les paiements préautorisés et les dépôts directs).
- Informer du décès le propriétaire ou l'établissement. Prendre des dispositions pour récupérer tous les biens se trouvant dans la propriété dans le délai imparti.
- Obtenir de l'aide au besoin pour sortir de la maison tout produit périssable et pour sécuriser les lieux.
- Faire suivre le courrier par Postes Canada.
- Commencer un journal comptable.
 Inscrire le solde de départ de chaque compte et tous les revenus et dépenses de la succession.

Au cours de la première année

- Demander l'homologation nécessaire dans la province pour la valeur de la succession.
- Faire notarier le testament par un avocat, le cas échéant.
- Déterminer les montants payables par la police d'assurance vie, faire la demande dans le délai alloué.
- Changer l'autorisation pour le compte bancaire, s'il y a lieu (ouvrir un compte de succession, au besoin).

L'ARGENT - VOUS ÉDITION

- Prendre des dispositions pour les dépenses courantes et les paiements.
- Accéder au coffret de sûreté et faire la liste du contenu.
- Contacter un conseiller fiscal de confiance pour obtenir l'autorisation, informer l'ARC du décès, préparer toutes les déclarations de revenus requises et facultatives.
- Discuter des options avec un conseiller financier et prendre des dispositions pour protéger les placements. Prévoir (montant et moment) le versement aux bénéficiaires.
- Publier un avis pour les créanciers, au besoin.
- Payer les frais d'homologation et les obligations en matière d'impôt, le cas échéant.
- Continuer de payer les dépenses et les factures de la succession.
- Inscrire chaque dépôt ou dépense dans le journal comptable de la succession. Les dépenses peuvent inclure les frais funéraires, les frais juridiques et les dettes.
- Organiser la vente ou le transfert de propriété de la maison, s'il y a lieu.

Pour finir

- Une fois que les avis de cotisation de l'ARC ont été reçus, demander et obtenir le certificat de décharge.
- Distribuer tous les biens.

Exécuteur testamentaire : la gestion des risques et les étapes pouvant permettre de les éviter

- Problèmes avec les bénéficiaires. La contestation du testament par un bénéficiaire peut entraîner des mois d'attente et des frais juridiques. Conseil - Gardez tout le monde informé de vos démarches, demandez des avis avant de prendre des décisions, donnez fréquemment des précisions sur les aspects comptables.
- Conflit d'intérêts. Cela pourrait se produire si vous cosignez un emprunt ou si vous achetez une propriété immobilière de la succession à un prix inférieur à la juste valeur marchande. Conseil – N'oubliez pas qu'en tant qu'exécuteur testamentaire, vous devez agir dans l'intérêt véritable de la SUCCESSION.

CONCLUSION

La protection de votre santé et de vos biens demande beaucoup de temps et de réflexion. Elle exige de faire des recherches et de prendre des décisions. Il s'agit aussi d'une activité qui vaut vraiment le temps et l'énergie qui y seront consacrés. En général, les gens ignorent ce qui les attend et ce que l'avenir réserve aux personnes qui comptent sur eux. Toutefois, nous pouvons tous trouver un certain réconfort et avoir l'esprit tranquille en sachant que nous avons fait des plans pour faire face à diverses situations.

Réfléchissez aux décisions financières qui vous pourriez devoir prendre pour protéger votre santé et vos biens en cas d'invalidité et de décès, ainsi qu'aux obstacles auxquels vous pourriez être confrontés en élaborant vos plans :

 Les coûts élevés de l'assurance pour les personnes âgées pourraient vous surprendre – en particulier, l'assurance vie, voyage, maladie et automobile; il peut être compliqué de s'y retrouver dans les régimes publics d'assurance maladie et médicaments.

- L'impôt sur les gains en capital peut considérablement gruger les actifs acquis durant toute une vie de travail. Le fait de comprendre les options fiscales peut aider à minimiser les pertes.
- La planification de fin de vie représente un sujet difficile, mais nécessaire, si on veut laisser un héritage durable à sa famille et à sa communauté.

À ne pas oublier :

De 50 à 59 ans – Beaucoup de personnes sont en bonne santé, travaillent et ont accès à un régime d'assurance maladie de l'employeur et à un régime de retraite. Il est temps d'investir dans votre santé et dans votre sécurité financière à long terme, de prévoir des procurations pour votre propriété et vos soins et de rédiger un testament.

De 60 à 69 ans – Alors que la retraite approche, il est temps de prévoir comment vous allez payer les frais liés aux soins de santé et aux soins dentaires lorsque vous n'aurez plus accès aux régimes de votre employeur, d'évaluer vos besoins en assurance

vie et en assurance de biens et de peaufiner votre planification de retraite et successorale.

De 70 à 79 ans – De nombreux septuagénaires peuvent voir survenir des problèmes de santé plus importants et devoir réévaluer les coûts liés aux soins de santé, ce qui pourrait inclure des dépenses pour des soins à domicile ou de longue durée pour au moins une des deux personnes du couple. Les personnes seules pourraient devoir penser sérieusement aux personnes qui pourraient les aider lorsqu'elles auront

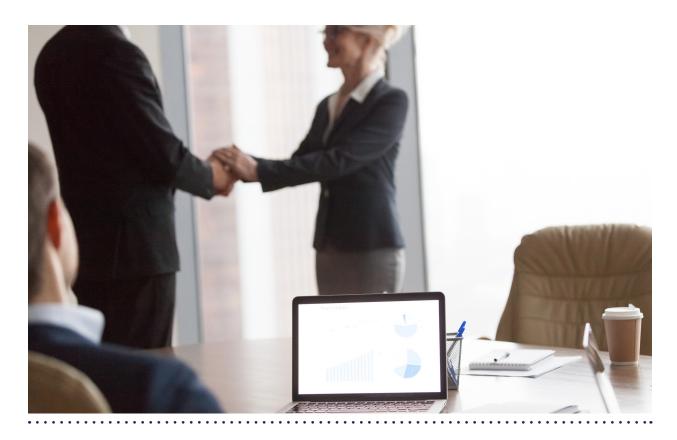
des problèmes de santé les rendant plus vulnérables.

80 ans et plus – Les coûts liés aux soins de santé peuvent continuer d'augmenter alors que les actifs s'amenuisent. La hausse des retraits minimaux requis des FERR fait augmenter le fardeau fiscal et réduit le revenu disponible.

Bref, c'est le temps de planifier.

« N'oubliez pas, lorsque la catastrophe se produit, il est trop tard pour se préparer. »

Steve Cyros



L'ARGENT VOUS BESIGNES MODULE 9 3

Glossaire

Assurance dentaire: Assurance privée ou payée par l'employeur pour le remboursement des frais dentaires. Peut aller d'une assurance de base à une assurance globale et comprendre des franchises.

Assurance invalidité de longue durée : Assurance privée ou offerte par l'employeur qui remplace un pourcentage du revenu en cas d'incapacité à travailler en raison d'une maladie de longue durée ou d'un accident.

Assurance maladie complémentaire: Assurance privée ou payée par l'employeur pour le remboursement de frais pour des soins de santé non couverts par le régime provincial. Souvent combinée à l'assurance dentaire.

Assurance soins de longue durée : Assurance versant des prestations en cas de perte d'autonomie résultant du vieillissement, d'une maladie chronique, de démence, etc.

Assurance vie : Assurance payable à des bénéficiaires désignés au décès de la personne assurée. Offerte sous forme de polices d'assurance temporaire, universelle ou vie entière.

Bien: Chose que vous possédez et à laquelle peut être attribuée une valeur pécuniaire particulière, p. ex. bien immobilier, placements, véhicules, objets de collection, intérêts commerciaux.

Cession réputée: Selon l'Agence du revenu du Canada, une personne décédée est réputée avoir disposé de toutes ses immobilisations immédiatement avant son décès, habituellement à la juste valeur marchande.

Constituant : Personne plaçant de l'argent dans une fiducie au profit d'une personne ou d'un organisme.

Couverture : Indemnités d'assurance associées à la police souscrite.

Exclusions : Frais ou risques expressément non couverts par une police d'assurance.

Fondation privée: Organisme de bienfaisance sans but lucratif, habituellement créé par un donateur ou une entreprise et géré par un donateur ou des personnes nommées par le donateur pour attribuer des fonds à d'autres organismes de bienfaisance enregistrés.

Fondation publique: Organisme de bienfaisance sans but lucratif créé pour recevoir des fonds de la part de nombreuses personnes, d'investir les revenus et de verser des dons en leurs noms.

Fonds de dotation nommé: Fonds de bienfaisance auprès d'une fondation publique qui favorise la contribution continue des donateurs.

Franchise : Partie des frais que le titulaire de la police d'assurance doit acquitter avant de recevoir une indemnité d'assurance.

Gain en capital: Aux fins de l'impôt, différence entre le prix de vente ou la valeur actuelle d'un bien et son prix de base rajusté.

Gain imposable: Montant du gain en capital net inclus dans le revenu en fonction du taux d'inclusion.

Homologation : Processus d'approbation par les tribunaux afin de procéder à la distribution des biens conformément à un testament ou aux lois provinciales (en l'absence de testament).

Juste valeur marchande : Prix auquel une propriété ou des biens se vendraient normalement à une certaine date.

Passif: Obligation financière à court ou à long terme.

Prestations anticipées en cas de maladie en phase terminale: Partie des modalités d'une police d'assurance vie qui permet le paiement anticipé de prestations de décès en cas de maladie en phase terminale.

Prime: Montant payé pour souscrire une assurance, habituellement payé en versements mensuels, trimestriels ou annuels.

Prix de base rajusté : Coûts associés à l'acquisition d'un bien, plus les ajouts permis.

Taux d'inclusion : Taux établi par l'Agence du revenu du Canada pour des gains en capital nets afin de déterminer le gain imposable (50 % en 2021).

Ressources

Policy advisor

https://www.policyadvisor.com/life-insurance/life-insurance-for-seniors/

Bureau d'assurance du Canada

http://www.ibc.ca/fr/on

Agence de la consommation en matière financière du Canada - Mieux comprendre les assurances

https://publications.gc.ca/collections/collection 2011/acfc-fcac/FC5-24-2011-fra.pdf

Agence du revenu du Canada

https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/t4037/gains-capital.html

Fondations philanthropiques Canada

https://pfc.ca/fr/

Canada Gives

https://www.canadagives.ca/donor-advised-funds/fondation-choices

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes

https://www.clhia.ca/web/CLHIA_LP4W_LND_ Webstation.nsf/index fr.html?readform

Legal Wills.ca

https://www.legalwills.ca/blog/probate/

Ressources : Estimation des coûts liés aux soins de santé de longue durée

Agence de la consommation en matière financière du Canada:

https://www.canada.ca/fr/agenceconsommation-matiere-financiere/services/ planification-retraite/cout-residences-aines.html

Senior Advisor.com:

https://www.senioradvisor.com/blog/2015/09/canadas-supportive-housing-options-for-seniors/

Comfort life:

https://www.comfortlife.ca/retirement-community-resources/retirement-cost

A Place for Mom:

https://www.aplaceformom.com/planning-and-advice/articles/canada-seniors-housing-guide

MoneySense, Jason Heath, février 2020 :

https://www.moneysense.ca/columns/ask-a-planner/the-costs-of-long-term-care-and-how-to-insure-against-them/

L'argent et vous: Édition des aînés a été écrit par Evelyn Jacks, éducatrice primée en matière financière et auteure à succès sur la fiscalité. Evelyn est la directrice du Knowledge Bureau^{MC} un institut et éditeur d'éducation financière très respecté, qui offre un perfectionnement professionnel continu de calibre mondial aux conseillers offrant des services de fiscalité, de comptabilité, de tenue de livres et d'autres services financiers. L'établissement a accueilli des dizaines de milliers d'étudiants sur son campus virtuel pour obtenir de nouveaux titres de compétence et améliorer les possibilités de carrière, en plus d'offrir des solutions d'apprentissage personnalisées pour les grandes et petites entreprises et associations. Pour de plus amples renseignements, consultez le www.knowledgebureau.com ou composez le 1-866-953-4769.